



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Compétitions par équipes d'entreprise

Championnat Ile de France ENTREPRISE

Qualificatif au Championnat de France

Règlement Saison 2011/2012

1	Formalités	2
2	Les joueurs.....	3
3	Préambule	4
4	Organisation.....	4
5	Inscriptions	4
6	Composition des équipes	5
7	Rôle des capitaines	5
8	Déroulement des rencontres	6
9	Forfaits.....	7
10	Communication des résultats.....	7
11	Classements des poules.....	8
12	Litiges - Réclamations - Sanctions	9
13	Montées et descentes	11
14	Championnat de France	11

Le manuel intitulé "*Règles du SQUASH et leur interprétation officielle*" suivi des "*Règlements sportifs F.F. SQUASH*" et du « *Règlement disciplinaire de la F.F. SQUASH* » constituent la référence pour le règlement sportif. Ces documents sont consultables sur le site www.ffsquash.fr. Seules sont précisées ci-dessous les spécificités du Championnat Ile-de-France par équipes d'entreprise.

(1) On peut se le procurer à la F.F.S. Il sert de base lors des stages d'arbitrage ou de juge-arbitrage.



RAPPEL DES REGLES FEDERALES SUR LES ASSOCIATIONS CORPORATIVES

1 FORMALITES

- 1.1 Les sections d'entreprise sont déclarées en préfecture en association de type 1901.
- 1.2 Les sections d'entreprise regroupent des joueurs salariés par une des entités suivantes :
 - Une seule entreprise / société commerciale ou industrielle.
 - Une même administration publique ou privée d'un même département.
 - Un Groupement d'intérêt économique.
 - Une filiale de l'entité inscrivant l'équipe.
- 1.3 L'activité principale des joueurs d'une section d'entreprise doit se situer à l'intérieur d'une même agglomération.
- 1.4 Les sections d'entreprise regroupant des membres d'une même profession sont admises à condition que :
 - Les joueurs exercent effectivement une même et unique profession dans un cadre libéral.
 - Les joueurs ne soient pas par ailleurs salariés d'une entreprise ou d'une administration.
 - Les joueurs exercent leur profession dans le même département.
- 1.5 Sont exclues :
 - Les associations d'étudiants
 - Les associations de professionnels du squash.
- 1.6 Les "ayant droit" conjoint(e), concubin et pacs sur justificatif, enfants à charge jusqu'à 25 ans (en simple sur classement et double sur classement, catégories – 19 ans et – 17 ans, pour le double sur classement la date de référence sera la fête du squash), retraité(e) d'un licencié entreprise peuvent faire partie d'une équipe d'entreprise à condition que :
 - Ils soient reconnus comme tels par le règlement du comité d'entreprise.
 - Ils ne soient pas eux-mêmes salariés d'une entité ayant sa propre section sportive affiliée à la F.F. Squash.
 - Ils soient licenciés au sein de la section.
- 1.6.1 QUALIFICATION DES JOUEURS.
- 1.7 Chaque joueur est licencié auprès de l'association corporative et doit être muni d'un certificat médical valide pour l'année sportive en cours.
- 1.8 Les joueurs doivent pouvoir justifier de leur appartenance effective à la Société ou l'administration qu'ils représentent, et ce depuis au moins trois mois avant la date de leur premier match en équipe. Ils doivent exercer, dans le cadre d'un contrat de travail, une activité au moins équivalente à un contrat à mi-temps.
- 1.9 Un joueur perd sa qualification en cas de changement d'employeur.
- 1.10 Un joueur peut garder sa qualification en cas de congé sabbatique ou de service militaire.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

- 1.11 Les professionnels du squash (professeurs, entraîneurs, cadres techniques, joueurs professionnels, ...), même salariés sont exclus des compétitions d'entreprises.

Pour pouvoir être qualifié dans une équipe, un joueur doit **impérativement** avoir une licence valide au nom de l'association sportive que cette équipe représente. Cette licence doit être tamponnée par un médecin ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition. Il est du ressort de chaque capitaine d'effectuer ce contrôle et de vérifier l'identité de chaque joueur s'il le juge nécessaire.

**La licence, le certificat médical (et les différents sur-classements éventuels)
sont des certificats PERSONNELS : ils doivent en permanence rester en possession du joueur
qui doit pouvoir les présenter sur requête, ainsi qu'une pièce d'identité.**

2 LES JOUEURS

- 2.1 Avant son entrée sur le court, un joueur doit :
- 2.1.1 Avoir sa licence prouvant son appartenance à l'association corporative qu'il représente, enregistrée au bureau fédéral pour l'année en cours.
 - 2.1.2 Avoir effectué une visite médicale appropriée spécifiant la non contre indication de la pratique du squash en compétition (présentation du certificat médical pour l'année en cours ou licence tamponnée par un médecin).
 - 2.1.3 Pour un joueur de moins de 19 ans, avoir un certificat médical de sur-classement établi par son médecin.
 - 2.1.4 Pour un joueur de moins de 17 ans, avoir un certificat médical de double sur-classement délivré par un médecin du sport. Pour le double sur-classement, la date de référence sera la fête du squash.
 - 2.1.5 Satisfaire aux règles communes et spécifiques régissant chaque compétition.
- 2.2 Un joueur ne pourra pas prendre part à une quelconque compétition lorsque, avant d'entrer sur le court, son état physique ne lui permet pas, de façon évidente, d'effectuer la prestation que son classement et sa valeur habituelle lui permettraient de réaliser.



Championnat Ile de France Entreprise

3 PREAMBULE

La Ligue Ile de France de Squash organise un championnat en trois divisions.

Les deux premières divisions sont destinées à des équipes qui souhaitent disputer une vingtaine de rencontres sur l'ensemble de la saison, en privilégiant le niveau de jeu.

La troisième division est destinée à des équipes qui souhaitent disputer une dizaine de rencontres sur une moitié de saison, en privilégiant dans la mesure du possible la proximité géographique des équipes. Les poules sont déterminées pour la période d'hiver et recomposées pour la période de printemps. Il n'y a pas de matchs retours pour cette division. Une équipe peut ne s'inscrire qu'à une des deux périodes si elle le souhaite.

Au sein de chaque division un nombre de poules est défini, ainsi qu'un nombre d'équipes par poule (voir tableau ci-dessous) :

	MIXTE
Division I	Matchs aller-retour 1 poule de 10
Division II	Matchs aller-retour 1 poule de 10
Division III	Matchs aller sur deux moitiés de saison Plusieurs poules de 8 ou +

La Ligue se réserve le droit d'inscrire, une ou plusieurs équipes supplémentaires, (division ou poule) selon les disponibilités existantes en début de saison.

4 ORGANISATION

Les équipes sont réparties en poules avec matchs Allers ou matchs allers/retours selon la division concernée.

En fin de saison, les matchs de classement permettent d'attribuer les titres et de constituer les divisions pour la saison suivante.

5 INSCRIPTIONS

- 5.1 Pour pouvoir engager une ou plusieurs équipes dans ces coupes, **les sections doivent être affiliées à la Fédération Française de Squash** en tant qu'association corporative.
- 5.2 L'inscription d'une équipe doit être effectuée avant la date de clôture accompagnée des droits d'inscription.
- 5.3 Une section sportive d'entreprise peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite, avec les restrictions suivantes :



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

- 5.3.1 En aucun cas une section sportive d'entreprise ne peut avoir plusieurs équipes en division 1.
- 5.3.2 **Chaque équipe doit disposer d'au moins un court** pour toutes les rencontres au cours desquelles elle reçoit, de façon à ce que chaque rencontre puisse se dérouler sans interruption à partir de l'horaire officiel. **Ce court doit se trouver dans « un club associé » de la Fédération Française de Squash.**
- 5.3.3 Une section sportive d'entreprise peut attribuer des noms différents aux équipes qu'elle engage. Toutefois, dans ce cas, le nom de ces équipes doit impérativement comporter, et sans ambiguïté le lieu des rencontres jouées à domicile, ainsi que le numéro de l'équipe dans la section si nécessaire.

6 COMPOSITION DES EQUIPES

- 6.1 Les équipes sont composées de 3 joueurs.
- 6.2 Les équipes sont mixtes.
- 6.3 Les équipes peuvent comporter :
- Un seul "ayant-droit" par soirée.
 - Un nombre quelconque d'étrangers.
 - Un nombre quelconque de mutés.
- 6.4 Il est rappelé que, l'ordre des joueurs inscrits sur une feuille de match devra respecter l'ordre induit par le dernier classement officiel de la F.F. SQUASH et ceci tout au long de la saison, sauf cas particulier des équipes mixtes. Dans ce dernier cas, la joueuse est placée en fonction de sa valeur par rapport à celles des autres membres de l'équipe et non en fonction de son classement ou de son assimilation.
- Le non respect de cet ordre des joueurs entraînant la défaite de tous les joueurs par forfait 0/3 et la rencontre perdue pour l'équipe fautive.
- 6.5 En début de saison, **et ce au plus tard 7 jours calendaires avant la première rencontre**, le capitaine d'équipe doit saisir sur le site Internet SquashNet de la Ligue (accessible à partir du site <http://www.idfsquash.fr>) la liste des joueurs qui seront amenés à jouer dans son équipe pendant la saison. En parallèle, il doit aussi envoyer à la Ligue, une attestation des ressources humaines d'appartenance à l'entreprise pour tous ses joueurs.

Cette liste sera valable pour toute la saison.

Tout joueur licencié d'une association peut intégrer l'équipe de cette association en cours de saison (avec le respect des articles 1 et 2).

Le capitaine de l'équipe doit ajouter sur le site SquashNet de la Ligue la nouvelle recrue.

Cette modification doit être saisie en ligne 3 jours ouvrables avant la participation du joueur dans l'équipe. L'attestation des ressources humaines doit être envoyée dans les mêmes délais.

- 6.6 Cas des associations sportives ayant plusieurs équipes engagées
En aucun cas, un joueur ne pourra figurer dans plusieurs équipes du Championnat, et cela à n'importe quel moment de la compétition. Un joueur « appartient » à une seule équipe pour toute la saison sportive et cela dès qu'il a été déclaré dans la liste telle que mentionnée en 7.5.

7 ROLE DES CAPITAINES

Le capitaine de l'équipe qui reçoit assume le rôle de juge-arbitre de la rencontre. Ceci suppose que tous les capitaines aient une bonne connaissance du règlement, mais aussi la préoccupation constante de jouer les médiateurs.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

Une Association Sportive doit avoir parmi ses licenciés au moins un juge-arbitre régional et un nombre d'arbitres ou arbitres-stagiaires au moins égal au nombre d'équipes qu'elle engage.

Chaque équipe doit se présenter en ayant désigné un capitaine **pour la rencontre**. Si ce dernier n'est pas un joueur, il doit néanmoins a minima être licencié de la section sportive.

Le capitaine assure les fonctions suivantes :

- 7.1 il prévient (ou fait prévenir) l'équipe adverse d'un retard prévisible de l'équipe ou de certains des joueurs,
- 7.2 il est présent du début à la fin de la rencontre,
- 7.3 il échange avec l'autre capitaine, en début de rencontre, la liste des joueurs dans l'ordre choisi pour la rencontre,
- 7.4 il tient à disposition du capitaine adverse les licences des joueurs, les certificats médicaux et les cartes d'identité si ce dernier demande à les voir,
- 7.5 il s'entend avec l'autre capitaine sur :
 - l'ordre des rencontres,
 - le choix des arbitres.
- 7.6 il règle **avant** le début du premier match les éventuels litiges concernant :
 - le choix des balles utilisées,
 - l'état du(des) court(s), etc. ,
 - le nombre de courts sur lesquels la partie sera disputée.
- 7.7 par son attitude, il veille et concourt au bon déroulement de la rencontre (par exemple en intervenant auprès de l'un de ses joueurs si celui-ci fait preuve d'un esprit antispportif),
- 7.8 il s'assure que la feuille de match est correctement remplie avant de faire débiter la rencontre, puis la signe à la fin de cette rencontre,
- 7.9 il est responsable de la communication à la Ligue du résultat de la rencontre,
- 7.10 il reporte les points gagnés pour chaque joueur sur la feuille récapitulative.

Tout manquement grave à ces devoirs peut entraîner une sanction de l'équipe ou du joueur concerné.

8 DEROULEMENT DES RENCONTRES

- 8.1 Chaque équipe doit avoir désigné un capitaine pour la rencontre concernée.
- 8.2 Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit être en possession d'une feuille de match téléchargeable sur le site de la ligue.
- 8.3 Avant le début de chaque rencontre, les capitaines remplissent cette feuille de match en y portant la liste des joueurs participant à la rencontre, dans l'ordre de 1 à 3 choisi pour la rencontre. Cette opération doit être accomplie avant que ne commence la première partie. Tout ceci pour éviter qu'une équipe "n'adapte" au dernier moment l'ordre de ses joueurs en fonction de l'ordre annoncé par l'équipe adverse, ou de l'évolution du score.
- 8.4 L'ordre des matchs de chaque rencontre est fixé de gré à gré entre les deux capitaines. En cas de désaccord, l'ordre suivant sera respecté : 3, 1 et 2.
- 8.5 Le choix des arbitres est effectué de gré à gré entre les deux capitaines, avec la restriction suivante : les arbitres doivent être licenciés.
- 8.6 En cas de désaccord : l'équipe qui reçoit arbitrera 2 matchs, ceux des n°1 et 3, et l'équipe visiteuse celui des n°2.
- 8.7 Chaque rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier établi par la Ligue.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

8.8 Cependant, les modifications de date sont acceptées à condition que :

- * les **deux** capitaines soient d'accord et l'aient signifié par courriel,
- * la rencontre ait lieu **AVANT** la date prévue au calendrier officiel (sauf cas de force majeure, météo en particulier),
- * la Ligue soit informée **par courriel** et **au préalable**.

Dans le cas de report d'une rencontre, la nouvelle date devra être renseignée sur l'appli SquashNet par le secrétariat de la Ligue. Une fois la date modifiée, la saisie des résultats pourra être effectuée normalement sur l'appli SquashNet.

C'est le classement des joueurs à cette nouvelle date qui sera pris en compte pour l'ordre des matchs et pour la prise en compte des performances individuelles éventuelles pour le classement du trimestre en cours.

- 8.9 Les matchs se déroulent le mercredi en trois jeux gagnants **de 11 points directs** (2 point d'écart). Le calendrier précis est communiqué en début de saison aux équipes inscrites.
- 8.10 Les rencontres débutent à 19h30, sauf accord particulier entre les 2 équipes.
- 8.11 L'équipe dont moins de 2 joueurs sont présents à 20h00 (ou 1/2 heure après l'horaire convenu) a automatiquement **rencontre perdue** sur le score de 0/3.
- 8.12 Lorsqu'une équipe est au complet, l'autre ne l'étant pas, les rencontres peuvent débuter dès 19h30, à condition que la feuille de match soit remplie pour les deux équipes.
A partir de 20h00, l'équipe incomplète doit faire en sorte que ses joueurs arrivent à temps pour qu'il n'y ait aucune interruption de la rencontre.
L'équipe responsable d'une telle interruption aura **rencontre perdue sur le score de 0/3**.
- 8.13 Lorsque les deux équipes sont incomplètes, aucune des deux ne peut être considérée comme fautive et il est donc nécessaire d'attendre l'arrivée d'autres joueurs.
Mais dès qu'une équipe est au complet, les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent.
- 8.14 Le choix des balles utilisées est effectué de gré à gré entre les deux capitaines. En cas de désaccord, l'équipe qui reçoit devra être en mesure de fournir des balles **neuves** homologuées par la F.F.SQUASH.

9 FORFAITS

- 9.1 Une équipe sera déclarée "forfait" si elle s'aligne pour une rencontre avec plus d'**un** joueur absent. Si les deux équipes sont dans ce cas, les **2 équipes** seront déclarées forfait.
- 9.2 Si les 2 équipes se présentent avec **un joueur absent**, et en cas d'égalité au nombre de parties remportées à la fin de la rencontre, elles seront départagées d'abord au nombre total de jeux remportés, puis au nombre total de points marqués.
- 9.3 Si l'égalité persiste, l'équipe dont le joueur n°1 a gagné son match remportera la rencontre.
- 9.4 **Trois forfaits dans la saison** entraînent automatiquement la **disqualification** de l'équipe et sa rétrogradation en Division inférieure la saison suivante.
- 9.5 En cas d'absence d'un joueur, l'équipe incomplète perd par forfait le match de rang numéro 3. Ainsi si une équipe se présente à 2 joueurs, ceux-ci joueront **obligatoirement** en 1 et 2.
L'équipe qui serait responsable du non-respect de cette règle a rencontre perdue sur le score de 0/3.

10 COMMUNICATION DES RESULTATS

La Ligue met à disposition sur son site Internet des feuilles de résultats téléchargeables pour la saisie des résultats.

C'est à **l'équipe qui reçoit** de fournir la feuille de résultats officielle.

- 10.1 A l'issue de la rencontre, la feuille est signée par les deux capitaines. Le capitaine de l'équipe qui reçoit en a la responsabilité et doit la conserver. Une copie de celle-ci devra être produite pour toute réclamation.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

- 10.2 Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit, à l'issue de la rencontre, saisir en ligne les résultats sur SquashNet, le capitaine adverse en sera informé par messagerie pour validation. En cas d'une équipe forfait, la feuille de match devra être transmise à la ligue pour enregistrement.
- 10.3 Un exemple de la feuille de match est joint en annexe. Il est de la responsabilité des capitaines de s'assurer de la conformité des feuilles avant de la signer.
- 10.4 Il n'est pris en compte pour chaque trimestre, et de manière automatique, que les deux meilleurs résultats du joueur, tous championnats par équipes confondus (les résultats entre joueurs de sexes différents ne sont pas comptabilisés).

Remarque :

**UN JOUEUR POURRA ETRE INSCRIT SUR LA LISTE DE SON EQUIPE UNIQUEMENT
SI SA LICENCE (CORPO OU FEDERALE) EST VALIDEE PAR LA FEDERATION.
MERCİ DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR RESPECTER CE POINT
DE REGLEMENT.**

Lors de la mise à jour des classements, il est de la responsabilité du capitaine de vérifier les nouveaux classements des joueurs de son équipe disponibles sur le site Internet de la Fédération.

11 CLASSEMENTS DES POULES

Le classement des poules est établi avec le système de points suivant :

Victoire = 3 points
Défaite = 1 point
Forfait = moins 2 points

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées selon les critères successifs suivants :

Sur l'ensemble des résultats de la poule :

- nombre de matchs individuels gagnés,
- nombre de jeux gagnés,
- nombre minimum de jeux concédés.

Puis, en cas d'égalité persistante, pour les rencontres de ces équipes entre elles :

- nombre de points marqués,
- nombre de matchs individuels gagnés,
- nombre de jeux gagnés,
- nombre minimum de jeux concédés.

Enfin si nécessaire par tirage au sort, sauf pour l'attribution d'un titre, cas dans lequel un match d'appui sera disputé pendant les phases finales.

**Le classement des poules est disponible sur le site de la Ligue :
www.idfsquash.fr.**



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

12 LITIGES - RECLAMATIONS - SANCTIONS

Le règlement disciplinaire national est appliqué sur la Coupe Ile de France.

La commission Entreprise peut être saisie pour le non-respect de l'application des règlements conformément au règlement disciplinaire national.

La commission Entreprise peut procéder à un contrôle de l'application du règlement sur les feuilles de matchs sans avis préalable aux équipes, relever toutes les infractions au règlement et appliquer les modifications des résultats induits par ce contrôle .

La commission Entreprise transmet à la Commission Litige et Discipline de Ligue, toute réclamation ayant trait aux mesures disciplinaires, conformément au règlement disciplinaire national.

Procédure de réclamation

Toute équipe estimant qu'un point du règlement du critérium n'a pas été respecté par l'équipe adverse peut porter réclamation contre cette dernière.

Cette réclamation est formulée par le **capitaine** de l'équipe plaignante, à l'attention de la Commission Compétition de la Ligue (c'est à dire par le signataire de la feuille de la rencontre faisant l'objet du litige, la demande par des tiers n'est pas admise).

Une copie de la réclamation devra être adressée au capitaine de l'équipe adverse.

Cette réclamation doit présenter les faits et l'objet de la manière la plus claire et objective possible en mentionnant la ou les références au point du règlement concerné.

Les pièces nécessaires au traitement de la demande par la Commission devront être jointes à la réclamation.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

POUR QUE CETTE RECLAMATION SOIT PRISE EN COMPTE :

ELLE DOIT ETRE ENVOYEE DANS LES 5 JOURS OUVRES SUIVANT LA RENCONTRE A LA LIGUE PAR COURRIEL, TELECOPIE OU LETTRE (cachet de la poste faisant foi)

UNE COPIE DE CELLE-CI DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ADRESSEE EN PARALLELE AU CAPITAINE ADVERSE

UNE COPIE DE LA FEUILLE DE MATCH DOIT AUSSI ETRE JOINTE

SI LA RECLAMATION N'EMANE PAS DU CAPITAINE DE L'EQUIPE RECEVANTE, CE CAPITAINE DEVRA ENVOYER A LA LIGUE ET DE LUI-MEME LA COPIE DE LA FEUILLE DE MATCH

(dés qu'il aura connaissance de la réclamation ou à la demande de la Ligue)

UN CHEQUE DE CAUTION DE 50 EUROS DOIT ETRE ENVOYE EN PARALLELE

Cette caution sera restituée si la réclamation est recevable aux termes du présent règlement.

Cette caution sera encaissée si la réclamation n'est pas fondée et recevable.

Suite à réclamation, le capitaine de l'équipe recevante qui serait dans l'impossibilité d'envoyer de la feuille de match, dans les cinq jours ouvrés, après demande de la ligue, aura rencontre perdue sur le score de 0/3.



Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

13 MONTEES ET DESCENTES

13.1 Division 1

Le classement des équipes est défini à la fin des matchs retour.

Les deux dernières équipes sont remplacées par les deux premières de la Division 2.

13.2 Division 2

Le classement des équipes est défini à la fin des matchs retour.

Les deux premières équipes sont remplacées par les deux dernières de la Division 1.

Les deux dernières équipes sont remplacées par les vainqueurs des saisons d'Hiver et de Printemps de la Division 3.

13.3 Division 3, saison d'Hiver

Les équipes ayant terminé premières de leur poule sont invitées à disputer le titre de **vainqueur de la saison d'Hiver**.

Ce titre est disputé entre les vainqueurs des différentes poules. Son organisation dépend du nombre de poules.

Le vainqueur de la saison d'hiver accède à la division 2 de la saison prochaine.

13.4 Division 3, saison de Printemps

Les équipes ayant terminé premières de leur poule sont invitées à disputer le titre de **vainqueur de la saison de Printemps**.

Ce titre est disputé entre les vainqueurs des différentes poules. Son organisation dépend du nombre de poules.

Le vainqueur de la saison de Printemps accède à la division 2 de la saison prochaine.

13.5 Désistement, repêchage

Au cas où des équipes renonceraient à participer au Championnat, les équipes sont repêchées en fonction de leurs résultats lors de la saison précédente.

13.6 En l'absence de résultats sportifs permettant de déterminer la meilleure équipe éligible pour un repêchage, le choix est fait par tirage au sort.

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les 3 premières équipes de première division du championnat Ile de France sont qualifiées d'office pour le Championnat de France, et pour y participer, tout joueur doit avoir effectué au moins une partie au sein de son équipe lors du championnat d'Ile de France.

Le nombre d'équipes qualifiées pour le Championnat de France est déterminé, par la Fédération Française de Squash, au prorata du nombre d'associations sportives inscrites au championnat de Ligue de chaque ligue.

La liste des équipes qualifiées de la Ligue Ile de France est complétée en fonction des résultats du championnat Ile de France.

En parallèle est organisé un championnat par équipes féminines de 3. Le nombre d'équipes féminines engagées n'est pas restreint.

En 2012, ces championnats auront lieu du 9 au 11 juin.